

AIDE À L'EMBAUCHE D'ALTERNANTS DE MOINS DE 30 ANS

À la suite des annonces du Président de la République ce jeudi 5 janvier 2023, nous avons le plaisir de vous informer de la **prolongation de l'Aide à l'Embauche d'alternants de moins de 30 ans, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.**

Le montant de cette aide a été fixé à **6 000€**, quel que soit l'âge et le niveau de diplôme de l'apprenti(e) recruté(e).

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site officiel du gouvernement à l'adresse suivante :

www.travail-emploi.gouv.fr

**6 000 € d'aide à l'embauche
d'un salarié de moins de 30 ans
en apprentissage ou
en contrat de professionnalisation**

Pour les contrats conclus entre le
1er janvier et le 31 décembre 2023

